

PRESERVONS ET INNOVONS AVEC VOUS POUR ST LYPHARD  
Daniel MORICEAU

Association des propriétaires de Chaumières en Brière  
1 rue de Kério  
44410 Saint-Lyphard

Saint-Lyphard, le 2 Février 2020

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de l'attention que vous apportez aux candidats des futures élections municipales et suis ravi de pouvoir répondre à vos interrogations.

Elu sortant de la majorité actuelle et dans le cadre de mes fonctions j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le dossier de dégradation du chaume pour lequel votre association œuvre dans l'intérêt collectif. La commune de St Lyphard a su accompagner vos démarches de manière concrète : participation financière aux études ,suivi des comités de pilotage avec les collectivités locales et soutien à votre association.

Pour ma part je m'engage à accroître cet accompagnement au titre de la commune et renforcer notre partenariat ainsi que mon implication auprès du parc Naturel de Brière et Cap Atlantique.

Questions :

1. Je m'inscris totalement à la protection et la valorisation du patrimoine des chaumières en respectant la charte du PNR qui est une mesure indispensable au maintien de notre architecture. La commune de Saint- Lyphard est fléchée dans le cadre d'une procédure d'AVAP qui devra être étudiée lors d'une prochaine révision de PLU.
2. Il me semble indispensable de définir le roseau comme matériau de couverture et le faire reconnaître en tant que tel auprès d'organismes certifiés du bâtiment. Accompagner et inciter les professionnels à s'engager sur une charte de qualité et en assurer le suivi au travers d'un document de traçabilité. Informer les propriétaires lors des instructions de permis liés à la construction ou la rénovation sur les points de vigilances de la qualité du chaume par une note d'information.
3. Je serai force de proposition auprès de Cap Atlantique afin de mettre en place un dispositif financier dans les mêmes conditions que la Carene, et de manière équitable pour les propriétaires.
4. Le PLU de St Lyphard fera l'objet d'une révision durant le prochain mandat et la préservation des toitures de chaume en sera un des points majeurs. Il sera également indispensable de reconsidérer les enjeux patrimoniaux, notamment dans les villages et ce en concertation avec les habitants.
5. Les secteurs dans lesquels une mixité de couverture (chaume, ardoise ...) est concentrée, il conviendra de proposer le choix le plus judicieux aux propriétaires, tout en veillant à une parfaite intégration environnementale.

Restant à votre disposition pour débattre à nouveau sur ces sujets, recevez Madame, Monsieur l'expression de mes salutations les meilleures.

Daniel MORICEAU